

Image not found or type unknown



Quelle est la loi sur le sav garantie constructeur

Par **angelheart85**, le **22/05/2009** à **13:45**

Bonjour,
Bonjour, j'ai acheté une carte graphique MSI garantie constructeur 2 ans, elle est tombée en panne (au bout de 23 mois) je l'ai fait retourner au constructeur par l'intermédiaire du magasin où je l'ai acheté. Le constructeur MSI m'a renvoyé une carte graphique identique mais d'occasion puisque le numéro de série est différent, est-ce légal ? Puis-je demander une carte neuve en échange ou similaire si le modèle n'existe plus ou le remboursement au prix neuf ? Quelle est la loi en la matière ? Merci d'avance de votre aide
Cordialement